

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25, rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC :
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03.26.66.86.87
Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E21000079 / 51

Monsieur le Maire
COMMUNE D'EPERNAY
Hôtel de Ville
7 bis, avenue de Champagne
BP 505
51331 EPERNAY CEDEX

Dossier n° : E21000079 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : le projet de déclassement d'une emprise foncière en nature de parking public sur l'esplanade Charles de Gaulle, sur le territoire de la commune d'EPERNAY (Marne), dont le siège est en l'Hôtel de Ville d'EPERNAY (51331), 7 bis avenue de Champagne

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Madame Béatrice PENASSE, Responsable assurances IARD retraitée, demeurant 22, Rue des Chanceaux, CERNAY LES REIMS (51420) (tel : 03 26 89 23 76 ; portable : 07 63 86 03 77) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation le Greffier,


C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
3 août 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E21000079 /51

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 28 juillet 2021, la lettre par laquelle le Maire de la commune d'EPERNAY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de déclassement d'une emprise foncière en nature de parking public sur l'esplanade Charles de Gaulle, sur le territoire de la commune d'EPERNAY (Marne), dont le siège est en l'Hôtel de Ville d'EPERNAY (51331), 7 bis avenue de Champagne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 3 mai 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Béatrice PENASSE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la commune d'EPERNAY.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune d'EPERNAY et à Mme Béatrice PENASSE.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 août 2021.

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 3 août 2021
le Greffier.



C. BRISTHEL

Le Vice-Président,

signé

Charles-Edouard MINET